

Applicables à effet du 1^{er} avril 2025

Montants des Honoraires : Toutes transactions (Terrain, Maison, ...)

Fourchettes de Prix	Montants des Honoraires TTC
≤ 100 000 €	6 % du prix de vente *
De 100 001 € à 400 000 €	4 % du prix de vente *
De 400 001 € à 10 000 000 €	2 % du prix de vente *

* honoraires maximum, sauf en cas d'inter-cabinet et en cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les prix présentés s'entendent hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière. Les honoraires de l'agence sont à la charge exclusive de l'acquéreur, TVA incluse (20 %) et arrondis à la centaine d'euros inférieurs. Les honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Paiement des honoraires de l'Agence exclusivement à la charge de l'acquéreur.

Le montant des honoraires est exigible à compter du jour où la vente aura été constatée par acte authentique.

Les honoraires de l'agence sont calculés de manière cumulative en fonction de chaque tranche de prix atteinte par le montant de la vente finale. Les honoraires de chaque tranche sont additionnés progressivement jusqu'à la tranche correspondant au prix de vente du bien immobilier. Par conséquent, les tranches d'honoraires sont cumulatives.

EXEMPLE :

Pour un bien vendu 450 000 €, les honoraires sont calculés en cumulant la 1^{ère} tranche jusqu'à 100 000 €, la 2^{nde} tranche jusqu'à 400 000 € et la 3^{ème} tranche suivante jusqu'au montant final.

Tranche n° 1 => 6 % de 100 000 € soit 6 000 €

Tranche n° 2 => 4 % de 300 000 € soit 12 000 €

Tranche n° 3 => 2 % de 50 000 € soit 1 000 €

Total honoraires TTC : 19 000 €

soit un prix honoraires inclus de 469 000 € pour un bien vendu 450 000 € net vendeur.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, tout consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION 27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND.